



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« LES SPORTS DE NATURE EN BOURGOGNE : UN POTENTIEL A VALORISER ? »

AVIS

présenté par

Jean-Pierre PAPET

COMMISSION N°4

Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport,
politiques culturelles et loisirs

SEANCE PLENIERE DU 21 JANVIER 2011

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| INTRODUCTION SUR L’AUTO-SAISINE..... | 6 |
| I – INTEGRER UN VOLET « RETOMBEES DES SPORTS DE NATURE » DANS L’OBSERVATOIRE DE BOURGOGNE TOURISME | 8 |
| CONFIER L’OBSERVATION DES SPORTS DE NATURE A BOURGOGNE TOURISME | 8 |
| II – ENCOURAGER L’IMPLANTATION ET LA RENOVATION D’HEBERGEMENTS ET SERVICES LE LONG DES PRINCIPAUX ITINERAIRES | 9 |
| ETABLIR UNE CARTOGRAPHIE DES HEBERGEMENTS ET SERVICES..... | 9 |
| PRIVILEGIER DES FINANCEMENTS PUBLICS VERS LES STRUCTURES IMPLANTEES LE LONG DES ITINERAIRES PHARES | 9 |
| III - FEDERER LA COMMUNICATION AUTOUR DES SPORTS DE NATURE | 10 |
| L’ADHESION A LA MARQUE « BOURGOGNE » | 10 |
| LA MISE EN PLACE D’UN SITE INTERNET DES SPORTS DE NATURE..... | 10 |
| IV - DEVELOPPER UNE COORDINATION ENTRE LES ACTEURS BOURGUIGNONS CONCERNES PAR LES SPORTS DE NATURE..... | 11 |
| INSTAURER UNE COORDINATION REGIONALE | 11 |
| ORGANISER DES ASSISES REGIONALES DES SPORTS DE NATURE | 11 |
| POUR CONCLURE | 12 |



Commission n° 4
« Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politique de la santé et du sport,
politiques culturelles et loisirs »

Auto-saisine

« *Les sports de nature en Bourgogne : un potentiel à valoriser ?* »

Rapporteur: Jean-Pierre PAPET

Cahier des charges

1 - Contexte de l'auto saisine

Les sports de nature, pratiqués par près de 14 millions de personnes en France¹, s'exercent en milieu naturel, agricole et forestier, aménagé ou non et peuvent être terrestres, aquatiques ou aériens. Le canoë kayak, la voile, la randonnée pédestre, le cyclotourisme, le vol libre ou bien l'ULM sont par exemple compris dans la liste des sports de nature établie par le Ministère chargé des sports. Alors que 42 % des Français déclarent pratiquer le sport par plaisir², les sports de nature se présentent à la fois comme un loisir mais également comme un vecteur de pratiques éducatives, de socialisation et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Au contraire des sports dits « traditionnels », qui utilisent comme aire de jeu des équipements aux cadres spatiaux prédéfinis, délimités et normés (stades, bassins couverts), les pratiques de nature s'inscrivent soit dans des espaces naturels sauvages dépourvus d'équipement, soit dans des espaces artificiels (fosses de plongée, murs d'escalade dans un gymnase, rivières artificielles...).

La Bourgogne dispose de ressources naturelles importantes que les sports de nature peuvent contribuer à valoriser et à préserver. Avec un territoire vaste³ et peu peuplé⁴, la région compte 12 000 km de rivières, 20 000 ha de lacs ou de plans d'eau et est recouverte à 31 % de forêt. Au centre de la Bourgogne, le Parc Naturel Régional du Morvan préserve et optimise des ressources naturelles exceptionnelles, en se positionnant fortement en faveur du développement des sports de nature. Il a notamment réalisé un code de bonne conduite des activités motorisées de loisirs.

¹ Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

² Les Français et le sport, TNS Sofres, août 2008.

³ elle est la sixième région métropolitaine pour sa superficie.

⁴ avec 51 habitants au km² soit la moitié de la densité moyenne française.

Si les conseils généraux sont désignés par la loi⁵ comme les chefs de file du développement maîtrisé des sports de nature, la concertation avec les autres collectivités et les acteurs de terrain est au centre du dispositif instauré en 2000 par la loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. La création de Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) est encouragée dans chaque département pour donner lieu à l'adoption de plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature.

En Bourgogne, la mise en place des instances de pilotage et de planification pour le développement des sports de nature connaît un niveau d'avancement variable selon les départements. Le département de l'Yonne a amorcé un travail de constitution de CDESI en septembre 2006 qui ne s'est à ce jour pas concrétisé, celui de Côte-d'Or a lancé une vaste concertation du mouvement sportif en 2007 en préparation d'un futur plan départemental. Le département de la Nièvre a, quant à lui, installé sa commission en septembre 2005, et a voté son plan départemental en juin 2006, mettant en œuvre une véritable politique concertée.

En application de l'article L-361-1 du code de l'environnement, il revient à chaque Conseil général d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui recense dans chaque département les itinéraires ouverts à la randonnée pédestre et éventuellement équestre.

Les sports de nature contribuent au développement territorial de la Bourgogne, notamment en matière de tourisme, avec les pratiques de tourisme vert, d'environnement, d'économie, et d'éducation. A ce titre, ils gagneraient à ce que tous les acteurs concernés (élus, comités du tourisme, ONF, etc.) puissent se réunir et mettre en œuvre des schémas ou plans pour développer les ressources du territoire.

Il s'agira dans cette auto-saisine de proposer des pistes d'action pour que la Bourgogne mette mieux en valeur son potentiel vis-à-vis des activités sportives de nature. Un des objectifs du travail consistera à présenter les bénéfices à tirer d'une meilleure coordination territoriale.

2 - Champ de l'auto saisine

En un premier temps, le travail tentera de démontrer la spécificité et surtout le potentiel du territoire bourguignon avec le Parc Naturel Régional du Morvan, son massif, les lacs, les cours d'eau...

Il sera ensuite question de l'existant en matière de sport de nature en France et en Bourgogne, et du potentiel de développement de celui-ci. Les pratiques seront évaluées, ainsi que leurs retombées économiques touristiques, sociales, éducatives, sanitaires.

Il est maintenant démontré que la pratique régulière et adaptée d'activités physiques et sportives favorise le maintien de la santé physique et la prévention des maladies cardiovasculaires, de l'obésité, etc. Les sports de nature contribuent de fait à une meilleure intégration de la personne dans son environnement et à l'amélioration de l'état de santé de la population. Cet aspect du sujet sera abordé.

L'auto-saisine proposera aux collectivités territoriales des pistes d'action pour que les sports de nature puissent être envisagés à l'échelle de la région et contribuent pleinement au rayonnement de celle-ci.

Des croisements avec la saisine régionale dédiée au potentiel touristique des canaux et confiée à la commission 2 « développement économique, emploi, innovation, tourisme » du CESR pourront être

⁵ Loi relative à la simplification du droit (Loi n°2004-1343 du 9 septembre 2004).

envisagés, dans le sens où les canaux et les véloroutes qui les longent présentent également des sites à valoriser.

Les sports de nature présentent l'intérêt de pouvoir être pratiqués en dehors de lieux affectés et des fédérations. Si la liberté et la souplesse répondent aux aspirations d'une part grandissante d'usagers, elles posent question en ce qui concerne la sécurisation des activités et des sites. Certains sports de nature, spéléologie, randonnées en montagne, ski en hors piste, engagent la responsabilité de la collectivité publique en cas d'accident. Il s'agira donc de mesurer comment la sensibilisation à la sécurité peut accompagner le développement des sports de nature.

Ce travail s'adressera à la fois aux acteurs du tourisme en région, aux élus régionaux, départementaux, et locaux et aux représentants régionaux des fédérations des sports de nature.

3 - Modalités de travail

Le travail s'appuiera sur des documents ressources.

Des CESR ont déjà travaillé sur la question des sports de nature :

- ❖ Le CESR de Champagne-Ardenne a rendu un avis le 8 octobre 2004 portant sur « le développement durable du tourisme rural par les activités physiques et sportives en pleine nature ».
- ❖ Le CESR d'Auvergne a voté le 8 avril 2005 un avis consacré aux « activités sportives de pleine nature ».
- ❖ Le CESR de Picardie a, quant à lui, rendu un avis sur le schéma régional des loisirs et des sports de nature 2007-2013 signé par le conseil régional de Picardie.

La Direction régionale de la Jeunesse et des Sports de Bourgogne a quant à elle rendu en 2005 un rapport important dédié aux « pratiques et sites de pratiques de sports de nature en Bourgogne », en collaboration avec le Comité Régional Olympique et Sportif, le Comité Régional du Tourisme et l'Association de la Profession Sport Animation Loisirs Culture.

Une nouvelle étude émanant de la DRJS de Bourgogne, en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne et le CROS de Bourgogne, intitulée « Les sportifs bourguignons aiment la nature » est disponible depuis peu.

Auditions possibles :

Un représentant de l'INSEE

Un géographe

Les référents « sports de nature » dans les DRJS et DDJS

DRJS : Mme Emmanuelle OUDOT

DDJS 58 : Mme Ingrid FEVRE

DDJS 89 : M. Mathieu ABBATE

DDJS 71 : M. Hervé DELACOUR

Les référents « sports » au sein des conseils généraux

Des élus locaux de communes et de communautés de communes

Au Conseil régional

Safia IBRAHIM-OTOKORE, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne déléguée à la Jeunesse, au sport, à la lutte contre les discriminations, aux relations internationales et à la coopération décentralisée

Benoît AUGER, chef du service Sports et jeunesse, Conseil régional de Bourgogne

Fabien BETAYEB, chef du service Tourisme au Conseil régional de Bourgogne

Comité régional du tourisme et Comité départemental du tourisme
Observatoire du Comité régional du Tourisme

Direction territoriale Bourgogne - Champagne-Ardenne, ONF.

Chambre régionale d'agriculture.

Responsables Aménagement du territoire

Des associations de protection de la nature.

Jean-Philippe CAUMONT, directeur du Parc naturel régional du Morvan

Charles de GANAY, président, Centre régional de la propriété forestière

Marie LECLERC, directrice du Lac des Settons et du Lac de Baye

Des représentants du pôle ressource des sports de nature, situé à Vallon Pont d'Arc, en Ardèche.
(Audition de cadrage)

Des pratiquants : le Club alpin français, la Fédération du vol libre, le Comité français de la randonnée

Patrick MIGNON, sociologue du sport

4 - Echéance : janvier 2011.

INTRODUCTION SUR L'AUTO-SAISINE

En constante évolution par la découverte de nouveaux sports et l'abandon de certains, les sports de nature se définissent par leur lieu de pratique, comme le stipule l'article L311-1 du Code du sport :
« *Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux.* »

Ce type de loisirs répond aujourd'hui à une demande sociale forte, liée à la recherche d'un équilibre physique et mental et à l'évasion du quotidien. Alors que pour le sport en général, la notion de compétition prime, les sports de nature mettent l'accent sur la santé, le bien être, le contact avec les milieux naturels.

Plus de 20 millions de personnes en France pratiquent ces activités terrestres, nautiques ou aériennes, de la simple promenade ne nécessitant aucun matériel particulier à des loisirs demandant un équipement plus lourd, tels que le parapente ou la voile.

Région peu peuplée (51 habitants au km²), aux paysages très variés, située entre deux grands bassins de population, la Bourgogne apparaît comme un territoire accessible et propice à la pratique des sports de nature.

10 000 km de sentiers de randonnée, 12 000 km de cours d'eau, 20 000 hectares de lacs et plans d'eau, 800 km de voies vertes et véloroutes, une forêt couvrant 31% du territoire, le Parc naturel régional du Morvan, font de la Bourgogne une terre remarquable pour la pratique de ces activités. Tous les sports de nature (hormis les loisirs de haute montagne) y sont en effet praticables. Les prestataires sont multiples et répartis sur tout le territoire.

L'offre bourguignonne de sports de nature est donc dense et variée, cependant elle demeure actuellement insuffisamment exploitée.

S'il est évident que le secteur des sports de nature participe au développement économique de la région (création d'emplois saisonniers et permanents, impact touristique, etc.), il n'existe cependant actuellement pas d'étude précise des retombées, ce qui permettrait pourtant de mieux diriger les politiques publiques en matière de sport et de tourisme, et de répartir plus efficacement les aides financières. Seul un produit porteur, le Tour de Bourgogne à Vélo, fait l'objet d'une évaluation.

Les lieux de pratique des sports de nature doivent par ailleurs être suffisamment pourvus en hébergements et services afin de pouvoir accueillir le public. Or, les auditions ont permis de mettre en avant le fait qu'en Bourgogne, le manque d'hébergements, ou la vétusté de l'existant, est à regretter. Il paraît donc nécessaire d'œuvrer au développement et à la restauration de ces structures.

Les sports de nature souffrent également d'un réel manque de visibilité : si les activités ne manquent pas et sont présentes sur tout le territoire, il existe un réel déficit d'information à destination des pratiquants.

La communication sur ces activités est principalement de la compétence des fédérations sportives, mais celles-ci demeurent souvent axées sur la notion de compétition et ne sont pas suffisamment tournées vers l'extérieur.

La promotion de la Bourgogne se fait encore principalement autour du vin et de la gastronomie, alors que le patrimoine naturel de la région mérite lui aussi d'être davantage mis en avant.

Les différents acteurs concernés par les sports de nature ne sont pas suffisamment coordonnés.

Ainsi les départements, ayant en charge l'établissement de leur Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR) et de leur Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), n'ont cependant pas de politique concertée, notamment en ce qui concerne le balisage des sentiers de randonnée.

Ce manque de coordination se ressent aussi au niveau des prestataires : les différentes associations sportives travaillent chacune sur leur activité spécifique de façon isolée et les prestataires (hébergeurs, loueurs de matériel, ...) n'ont pas le réflexe de mettre en place des projets complémentaires qui les rendraient plus attractifs.

Le CESER propose donc 4 grandes préconisations afin de pallier ces faiblesses et de développer le potentiel que représentent les sports de nature en Bourgogne :

- I) Intégrer un volet « retombées des sports de nature » dans l'observatoire de Bourgogne Tourisme ;
- II) Encourager l'implantation et la rénovation d'hébergements et services le long des principaux itinéraires ;
- III) Fédérer la communication autour des sports de nature ;
- IV) Développer une coordination entre les acteurs bourguignons concernés par les sports de nature.

I – INTEGRER UN VOLET « RETOMBEES DES SPORTS DE NATURE » DANS L'OBSERVATOIRE DE BOURGOGNE TOURISME

La Bourgogne ne dispose actuellement que de peu de données régionales fines permettant d'estimer les retombées des sports de nature, que ce soit en termes de fréquentation, d'économie, d'emploi, d'impact touristique...

CONFIER L'OBSERVATION DES SPORTS DE NATURE A BOURGOGNE TOURISME

Afin d'éclairer la décision publique, il est proposé de mettre en place un volet d'observation chargé d'évaluer les retombées économiques qui permettrait de renforcer les politiques touristiques, d'aménagement, etc., en se basant sur des données fiables.

Cet observatoire aurait notamment pour fonction d'analyser les ressources générées par les pratiquants des sports de nature et d'identifier les obstacles rencontrés par les acteurs du secteur.

Afin d'éviter une multiplication des structures, le CESER propose de confier cet observatoire à Bourgogne Tourisme (Comité régional du tourisme), déjà chargé de l'observation du Tour de Bourgogne à Vélo. Il pourrait étendre son champ de compétences à l'ensemble des activités de nature de la région.

II – ENCOURAGER L'IMPLANTATION ET LA RENOVATION D'HEBERGEMENTS ET SERVICES LE LONG DES PRINCIPAUX ITINERAIRES

Tous les acteurs des sports de nature bourguignons regrettent le manque d'hébergements disponibles le long des principaux itinéraires de Bourgogne, ou la vétusté et le manque de confort de ceux-ci, et plus généralement l'insuffisance de services.

Mais la gestion des structures d'accueil et de service est d'une rentabilité aléatoire, car les rénovations, la mise aux normes et l'entretien représentent un coût élevé pour les propriétaires ou gérants, d'autant que la durée de la saison demeure courte en Bourgogne (seulement 6 mois, de mai à octobre).

ÉTABLIR UNE CARTOGRAPHIE DES HEBERGEMENTS ET SERVICES

Actuellement, si les prestataires et pratiquants de sports de nature se plaignent du manque d'hébergements sur les itinéraires principaux, ce constat demeure empirique puisqu'il n'y a pas de recensement précis des établissements. Cela est également vrai pour les différents services : commerces, restaurants, stations de réparation de matériel...

Il convient d'établir une cartographie synthétique répondant à l'ensemble des besoins du pratiquant. Celle-ci superposerait les itinéraires structurants de sports de nature (grands sentiers de randonnée pédestre et équestre, de vélo et VTT, parcours écopagayeurs) avec l'offre d'hébergements et de services, en prenant en compte l'éloignement du sentier en fonction de l'activité pratiquée.

PRIVILEGIER DES FINANCEMENTS PUBLICS VERS LES STRUCTURES IMPLANTEES LE LONG DES ITINERAIRES PHARES

Le CESER propose que les financements publics soient orientés en direction des hébergements et services s'implantant ou se trouvant déjà le long des itinéraires identifiés, et non seulement le long des circuits déjà largement mis en avant par la Région.

La Bourgogne pourrait ainsi mettre en valeur les grands itinéraires structurants tels que les principaux parcours de randonnée pédestre et équestre (Bibracte-Alésia, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, Le Grand chemin en pays Châtillonnais, de la Loire au Morvan, etc.), les parcours EcoPagayeurs (5 itinéraires mis en place à ce jour), la Grande Traversée du Morvan à VTT, le Tour de Bourgogne à Vélo (ce dernier circuit faisant déjà l'objet d'une mise en avant régionale).

Ces établissements doivent pouvoir solliciter les financements aux différents échelons, que ce soit communal ou intercommunal, départemental ou régional. C'est pourquoi le CESER propose aux collectivités d'adapter et d'harmoniser leurs règlements d'intervention afin de privilégier l'implantation et l'amélioration de l'offre sur ces itinéraires.

Il est également possible d'avoir recours aux financements européens, notamment dans le cadre de l'axe 3 (Fonds européen de développement régional (FEDER))- développement des territoires ou de l'axe 3 (Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)) - Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale. Il faut donc pouvoir encourager les prestataires à monter des dossiers pour demander ces financements, et ce malgré la lourdeur de ces dossiers et les délais de paiement parfois assez longs.

III - FEDERER LA COMMUNICATION AUTOUR DES SPORTS DE NATURE

L'offre bourguignonne en matière de sports de nature est importante, variée et présente sur tout le territoire. Elle demeure peu connue, non seulement des touristes, mais aussi des Bourguignons eux-mêmes.

Un sondage a révélé que la plupart des touristes cite l'absence de diversité des activités de nature comme un point négatif pour l'attractivité de la Bourgogne.⁶

Ce paradoxe révèle bien que la communication effectuée sur les sports de nature reste à améliorer afin de toucher un plus large public.

L'ADHESION A LA MARQUE « BOURGOGNE »

Bourgogne Tourisme a mis en place, depuis 2009, une marque de territoire « Bourgogne » à laquelle tous les prestataires peuvent adhérer.

Ainsi, ces prestataires peuvent apposer le logo « Bourgogne » sur leurs documents de communication, à condition qu'ils respectent la charte graphique imposée. Cela permet donc une identification et une harmonie des supports de communication dans toute la région. Cette marque permet aux organismes d'être référencés sur le site de Bourgogne Tourisme, pour une meilleure visibilité.

En complément de cette marque, le CESER propose de créer un label généraliste sur les sports de nature, reprenant le principe du label « Tour de Bourgogne à Vélo » :

Les adhérents au label « Tour de Bourgogne à Vélo » s'engagent à respecter une charte qualité, listant un certain nombre de services obligatoires (exemples pour les hébergements : abris à vélo sécurisés, possibilité d'effectuer un départ matinal, équipement pour le nettoyage des vélos, possibilité de laver et sécher son linge, etc.) mais aussi de services facultatifs (mise à disposition de vélos et d'accessoires, possibilité de transfert de bagages, accès internet, etc.)⁷

Pour les pratiquants, ce label est signe de qualité et d'une offre de services adaptée à la demande. Ils sont amenés plus facilement à recourir à ces prestataires pour l'organisation de leurs séjours.

LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET DES SPORTS DE NATURE

Aujourd'hui, internet est devenu un outil indispensable lors de la préparation des vacances et l'organisation des loisirs, permettant non seulement l'accès à l'information mais également la réservation en ligne du séjour et des activités. C'est pourquoi tous les renseignements concernant la pratique des sports de nature doivent s'y trouver de façon accessible et claire.

Dans cette optique, le CESER propose la mise en place d'un site internet dédié consacré aux sports de nature en Bourgogne. Ce site pourrait être hébergé par Bourgogne Tourisme.⁸

Le pratiquant y trouverait toutes les informations nécessaires pour l'organisation de son séjour, sous différentes entrées : lieux de pratique, itinéraires, hébergements, services à proximité, coût, etc.

⁶ Enquête de notoriété et d'image 2009 - Euroeka Marketing & DGA Conseil / Bourgogne tourisme. Disponible sur le site www.bourgogne-tourisme-pro.com

⁷ http://www.bourgogne-tourisme-pro.com/fic_bdd/pdf_fr_fichier/12846510870_charte.pdf

⁸ http://www.bourgogne-tourisme.com/composez-votre-sejour/index_fr.html

IV - DEVELOPPER UNE COORDINATION ENTRE LES ACTEURS BOURGUIGNONS CONCERNES PAR LES SPORTS DE NATURE

Les auditions ont fait apparaître un manque de contacts et d'harmonisation entre les nombreux acteurs concernés par le développement et la promotion des sports de nature, c'est-à-dire les services de l'Etat et les collectivités territoriales bourguignonnes, mais aussi les associations sportives, touristiques, culturelles, environnementales et les prestataires privés.

INSTAURER UNE COORDINATION REGIONALE

Le CESER propose la mise en place d'une instance régionale de coordination issue des structures départementales, les CDESI.

Cette coordination régionale œuvrerait pour l'harmonisation des actions en faveur des sports de nature, que ces actions touchent des politiques sportives, culturelles, environnementales ou touristiques.

ORGANISER DES ASSISES REGIONALES DES SPORTS DE NATURE

Afin de mettre en place une politique concertée en matière de sports de nature, le CESER propose comme première action fédératrice et stratégique, l'organisation d'assises régionales des sports de nature.

Ces assises, qui répondent aussi à un objectif de développement territorial, seront organisées à l'initiative du Comité régional olympique et sportif, en partenariat avec les services de l'Etat, le Conseil régional et Bourgogne Tourisme.

Les axes de travail porteraient sur le renforcement de l'attractivité des sports de nature en Bourgogne, à travers les prismes de la communication, de la coordination, du lien avec le patrimoine naturel, le tourisme et la culture.

POUR CONCLURE

Les sports de nature en Bourgogne représentent un véritable enjeu régional de développement sportif, culturel, touristique et environnemental. Ils participent pleinement à l'attractivité du territoire et à une meilleure appropriation par les Bourguignons.

Les préconisations doivent être rapprochées de celles présentées lors d'autres avis du CESER, à savoir celui du 14 octobre 2010 relatif aux canaux de Bourgogne (problématique commune sur les hébergements et services ainsi que sur l'utilisation des chemins de halage), et celui du 25 novembre 2010 relatif à la coopération interrégionale Bourgogne-Franche-Comté (continuité des véloroutes entre les régions par exemple).

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Jean-Pierre GILLOT
Au titre du Comité régional du tourisme**

Dans son avis de la saisine sur les canaux bourguignons, les membres de la Commission n° 2 avaient déjà pointé des propositions proposées dans le projet d'avis présenté aujourd'hui, en particulier, la nécessité d'un hébergement repéré et de qualité le long des itinéraires des sports de nature.

D'autre part, l'impact des sports de nature sur l'environnement a été relevé, comme l'avait souligné la Commission n° 2, sur la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité.

Intervention de Patrick LAFORET
Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)

Note la méconnaissance de l'excellent rapport au sujet notamment « des stations touristiques linéaires » (cf. saisine sur les canaux).

Il me semble que le point n° 1, sur les indications économiques, relève plutôt des Chambres de commerce et d'industrie, Bourgogne Tourisme étant plutôt un organisme de promotion.

Enfin, je souhaiterais que les acteurs économiques soient sollicités au cours des manifestations ou/et réflexions.

**Intervention de Thierry GROSJEAN
Au titre de l'Environnement**

Je propose simplement d'intégrer les propositions pertinentes de cet avis à une réflexion constructive sur l'intérêt pour la Bourgogne d'un Parc national de zones humides sur la Basse Vallée du Doubs.



Intervention d'Elisabeth PETITBON Au titre de la CFDT

Cette auto-saisine apporte une vision intéressante d'une des composantes du tourisme bourguignon que sont les « sports de nature ». Le terme de « loisirs de nature » serait plus approprié et moins sélectif que « sports de nature » puisqu'il évacue l'approche de compétition. Ceux-ci ont, comme il a été indiqué, un rôle éducatif, un rôle d'insertion et permettent à bon nombre de personnes de se maintenir en forme et d'être en meilleure santé.

Ils peuvent être pratiqués sur un terrain de jeu de proximité par tous les Bourguignons et sont donc essentiels à développer par la mixité sociale de leur pratique comme lien social.

Or le monde associatif, entre autre l'éducation populaire, était essentiel dans ces pratiques, mais mis à mal, voire décapité, par toutes les réductions budgétaires, et a des difficultés à continuer d'assurer cette animation pour que, comme nous l'avons évoqué dans la saisine sur les canaux, les Bourguignons et tous les Bourguignons puissent s'approprier ou se réapproprier ce terrain de jeu.

Il faut donc redonner les moyens d'animation et d'encadrement à un certain nombre de structures pour développer l'initiation auprès des plus jeunes Bourguignons, qui seront les futurs pratiquants et prescripteurs.

Quant à l'approche « commerciale, économique », il faudrait nous penser, bien cerner la réelle demande des pratiquants surtout extérieurs à la Bourgogne dans la dimension « accueil » pour trouver les solutions les plus attendues... et pas l'inverse, offrir des solutions qui seront inadéquates et mal utilisées, ... sachant que la saisonnalité de la plupart de ces activités les rend difficilement viables.

Vous évoquez des assises régionales. Au niveau national est organisée chaque année par le Pôle de ressources des sports de nature une rencontre des régions et acteurs de ce secteur d'activité. En 2011, cela se passe à Annecy, avec une dimension européenne. La Bourgogne y sera-t-elle ? Et ne peut-elle pas se positionner comme organisatrice et ainsi mieux faire connaître toutes les possibilités offertes par notre région ?

Quant à la création d'un site internet, le site national du Pôle de ressources à une vision régionale qui regroupe déjà beaucoup d'informations certainement trop techniques, il faut sûrement les habiller d'une approche touristique.

L'Yonne a elle déjà sorti un certain nombre de « prospectus » (voir cœur de l'Yonne ascendant Cure et canal du nivernais) sur lequel se côtoient naturellement loisirs, patrimoine, randonnées, accueils chambres d'hôtes, hôtel, camping, aire de camping car...

Tout développement de ces activités en y intégrant la notion de développement durable devrait tendre à l'existence d'un tourisme durable en Bourgogne et être créateur d'emplois stables pour notre région.

La CFDT votera cet avis.